



20, rue des Aubépines
50250 La Haye
Tél : 02.33.07.11.79

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Il n'existe pas de droit à l'octroi d'une subvention ni à sa pérennité. L'attribution d'une subvention n'est pas une dépense obligatoire. Elle est soumise à la libre appréciation du Conseil Communautaire.

Ce dossier est à retourner à :

**Monsieur le Président
Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
20, rue des Aubépines
50250 LA HAYE**

Nom de l'association :

1- IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

Sigle :

Objet de l'association :

.....

Numéro SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro RNA ou celui du récépissé en préfecture : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de publication de la création au Journal Officiel : |_|_|_| / |_|_|_| / |_|_|_|_|_|

Adresse du siège social :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune.....

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel :

Site internet :

2- IDENTIFICATION DES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

Représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts):

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel :

Personne chargée du présent dossier de demande de subvention

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel :

3- ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Activités principales de l'association

.....

.....

.....

.....

.....

Fédération ou réseau auquel est affiliée l'association (ne pas utiliser de sigle) :

.....

.....

Votre association dispose t'elle d'agrément(s) administratif(s) ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser

Type d'agrément	Attribué par	En date du	Durée de validité

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel I__I__I / I__I__I / I__I__I

4- FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée :

nombre d'hommes : nombre de femmes :

	-18 ans	+ 18 ans	Total
Habitants du territoire de la Communauté de Communes			
Adhérents hors Communauté de Communes			

Nombre de bénévoles participant à l'encadrement des activités :

Nombre de salariés au 31 décembre de l'année écoulée :

Type de contrat	Nombre	Equivalent temps plein
CDI		
CDD		
Personnel mis à disposition ou détachés par une autorité publique		
Emplois aidés		
Service civique		

5- BUDGET DE L'ASSOCIATION

Année
ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation²	
61 – Services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministères, directions ou services déconcentrés (ex. DRAC)	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil Régional	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs		Conseil Départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Communes (préciser lesquelles):	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communauté de Communes (préciser lesquelles):	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc. détailler) :	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et services		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice

6- PROJET – OBJET DE LA DEMANDE

Objet de la demande :

Subvention exceptionnelle pour :

☐ une manifestation ponctuelle ☐ un investissement particulier

Objectifs :

.....

.....

.....

.....

Description (vous pouvez joindre des documents complémentaires pour présenter votre projet et argumenter votre demande de subvention):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bénéficiaires de l'action :

.....

.....

Territoire d'intervention de l'association (ou territoire de réalisation du projet):

.....

.....

.....

Date ou période de réalisation du projet :

.....

Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation de l'action

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles participant activement au projet		
Salariés		
Dont en CDI		
Dont en CDD		
Dont emplois aidés		
Volontaires (services civiques...)		

Plan de financement du projet faisant l'objet de la demande de subvention

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation²	
61 – Services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministères, directions ou services déconcentrés (ex. DRAC)	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil Régional	
62 – Autres services extérieurs		Conseil Départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Communes (préciser lesquelles):	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communauté de Communes (préciser lesquelles):	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc. détailler) :	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et services		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Précisez l'état des ressources financières de votre association à la date du dépôt du dossier :

- compte-courant :€

- livret A ou autre livret d'épargne :€

- autres placements (précisez) :€

Vous pouvez apporter ici toute précision relative à l'état de vos ressources financières (factures en attente de paiement, subventions en attente de versement...) :

7- ATTESTATION

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'association ou ayant pouvoir à signer les présentes,

CERTIFIE

- ☐ que l'association est régulièrement déclarée,
- ☐ que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- ☐ exactes et sincères les informations portées au présent dossier
- ☐ que l'association a reçu un montant total et cumulé d'aides publiques sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)
 - ☐ inférieur ou égal à 500.000 €
 - ☐ supérieur à 500.000 €

SOLLICITE

une subvention de€ au titre de l'année
.....€ au titre de l'année
.....€ au titre de l'année

Compte bancaire sur lequel sera versée la subvention (joindre RIB)

Nom du titulaire du compte :

Domiciliation :

Code banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait à, le

Signature du représentant légal de l'association

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- ☐ les statuts de l'association datés et signés
- ☐ le récépissé de déclaration de l'association
- ☐ la photocopie de la publication au Journal Officiel, mentionnant la date de la création de l'association
- ☐ la liste à jour des membres du Bureau de l'association en précisant le nom et la fonction de chacun
- ☐ les comptes approuvés des 3 derniers exercices clos.
- ☐ un relevé d'identité bancaire de l'association
- ☐ le dossier de demande de subvention dûment rempli et signé par la personne habilitée
- ☐ le dernier rapport d'activité de l'association
- ☐ tout document permettant de présenter le projet et d'argumenter la demande de subvention

Dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée :

- ☐ le compte-rendu financier définitif de l'action financée

PRECISIONS IMPORTANTES CONCERNANT L'ELIGIBILITE DES PROJETS

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche peut subventionner les projets des associations, sous certaines conditions.

Dans une logique de proximité et d'efficacité, les demandes de **subvention de fonctionnement** des associations sportives et culturelles seront orientées vers les communes.

La Communauté de Communes peut quant à elle accorder une **subvention exceptionnelle** pour :

- Le financement d'une **manifestation ponctuelle**, n'ayant pas un caractère répétitif.
- Le financement d'un **investissement particulier** dans le cadre d'un projet spécifique.

Pour être éligibles, les projets devront alors répondre aux conditions suivantes :

- Etre rattaché à une des compétences exercées par la communauté de communes.
- Avoir un rayonnement significatif à l'échelle du territoire communautaire.
- Ne pas bénéficier d'un double financement communauté de communes / communes(s)

Une même association ne pourra bénéficier d'une subvention exceptionnelle que tous les 3 ans.